



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP15/Doc.14.1

23 décembre 2025

Français

Original : Anglais

15^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Campo Grande, Brésil, 23 au 29 mars 2026
Point 14.1 de l'ordre du jour

EXÉCUTION DU BUDGET DE LA CMS 2024-2025

(au 31 octobre 2025 / Préparé par le Secrétariat)

Résumé :

Ce document présente l'état des contributions au Fonds d'affectation spéciale au 31 octobre 2025. Il donne également un aperçu de l'exécution du budget de la CMS pour 2024 et pour la période de janvier à octobre 2025, ainsi que des dépenses prévues jusqu'à la fin décembre 2025, conformément à la Résolution 14.2 *Questions financières et administratives*.

Il est recommandé à la Conférence des Parties de prendre note de ce document.

EXÉCUTION DU BUDGET DE LA CMS 2024-2025

Contexte

1. Lors de sa 14^e session (COP14, Samarcande, 2024), la Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) a adopté le budget pour la période triennale 2024-2026 par la Résolution 14.2 *Questions financières et administratives*.
2. Le présent rapport fournit à la Conférence des Parties des détails sur l'état des contributions fixées pour le Fonds d'affectation spéciale de la CMS au 31 octobre 2025. Il présente également un aperçu de l'exécution du budget pour l'année 2024 et pour la période allant de janvier à octobre 2025, avec des prévisions de dépenses jusqu'à la fin décembre 2025.
3. L'aperçu montre que, dans l'ensemble, les dépenses sont conformes aux prévisions. Toutefois, d'importantes contributions fixées restent en souffrance au titre de l'année 2025 et des exercices antérieurs.

État des contributions fixées

4. L'article VII, paragraphe 4, de la Convention exige que chaque Partie contribue au budget adopté par la Conférence des Parties pour une période financière donnée, conformément au barème des quotes-parts des Nations Unies. La COP14 a approuvé des contributions fixées s'élevant à 3 043 401 € pour 2024 et à 3 066 292 € pour 2025.
5. Au 31 octobre 2025, 76,3 pour cent des contributions fixées pour 2025, soit 2 340 972€, ont été versées par 59 des 133 Parties. Le total des contributions en attente de recouvrement au 31 octobre 2025 s'élève à 1 450 037 € (725 329 € pour 2025, 197 002 € pour 2024, 228 701 € pour la période triennale précédente 2021-2023, 156 591 € pour 2018-2020 et 142 412 € pour la période antérieure à 2018).
6. Comme le montre le tableau de l'Annexe 1, sur un total de 133 Parties, 60 n'ont pas versé l'intégralité de leurs contributions fixées pour 2024 au Fonds d'affectation spéciale, et 41 Parties n'ont pas payé leurs contributions pour la période triennale précédente (2021-2023). En outre, 26 Parties ont encore des contributions non acquittées pour la période triennale 2018-2020 et 16 Parties ont encore des arriérés pour la période antérieure à 2018.
7. En juillet 2025, le Secrétariat a envoyé à toutes les Parties une communication accompagnée de factures dûment signées concernant les contributions non acquittées pour 2025, en indiquant, le cas échéant, les arriérés pour les années antérieures. Les factures se réfèrent au paragraphe 7 de la Résolution 14.2, qui prie instamment toutes les Parties de s'acquitter de leurs contributions dès que possible, de préférence avant la fin du mois de mars de l'année à laquelle elles se rapportent. La communication attirait également l'attention des Parties concernées sur le paragraphe 11 de la résolution 14.2, qui dispose que les représentants des pays ayant des arriérés de contributions de trois ans ou plus devraient être exclus de toute fonction au sein des organes de la Convention et se voir refuser le droit de vote ainsi que l'appui financier pour assister aux réunions de la Convention. Au cours des mois suivants (août et octobre 2025), le Secrétariat a envoyé de nouveaux rappels aux Parties concernées relatives à leurs contributions fixées impayées pour 2025.

8. Conformément au paragraphe 9 de la Résolution 14.2, le Secrétariat a continué à publier l'état des contributions fixées des Parties à la CMS sur le [site Web de la Convention](#) et l'a porté à l'attention des Parties comme requis. Cet état est mis à jour chaque mois et publié dans les trois langues de travail du Secrétariat.
9. Le Secrétariat a continué de collaborer avec la Division des services généraux du PNUE afin d'examiner les options permettant de traiter les arriérés par l'intermédiaire du PNUE. Plus particulièrement, le Secrétariat s'est employé à répondre aux demandes de plusieurs Parties qui réclamaient la mise à disposition d'un mode de paiement simplifié pour les contributions fixées de faible valeur, qui permettrait également d'apurer les arriérés. Ce sujet a initialement été abordé lors de la COP13 de la CMS, ce qui a mené à des discussions continues avec la Division des services internes du PNUE et l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) afin d'établir une méthode plus rentable pour le règlement des contributions de moindre valeur.
10. En conséquence, les services de gestion budgétaire et financière de l'ONUN ont approuvé une nouvelle série de directives pour le dépôt des contributions n'excédant pas 50 000 dollars américains par l'intermédiaire des bureaux de pays du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). En septembre 2024, le Secrétariat a envoyé la [Notification 2024/021](#) à toutes les Parties pour les informer de cette nouvelle méthode de paiement des contributions fixées actuelles et de règlement des arriérés. Il a également envoyé un courriel individuel à toutes les Parties à la CMS ayant des bureaux de pays du PNUD pour les informer de cette nouvelle méthode de règlement de leurs contributions fixées. Le Secrétariat n'a reçu aucune demande d'utilisation de cette nouvelle méthode de paiement de la part des Parties.

Exécution du budget pour 2024–2025

11. La COP14 a adopté un budget s'élevant à 3 043 401 € pour 2024, dont 13 % de dépenses d'appui aux programmes (PSC). En avril 2024, conformément au paragraphe 21 de la Résolution 14.2, le Président du Comité permanent (StC) a autorisé le Secrétariat à utiliser des fonds économisés issus du solde du Fonds d'affectation spéciale pour recruter un responsable des affaires administratives temporaire pour une période de neuf mois, afin de pallier les questions administratives rencontrées par le Secrétariat, jusqu'à concurrence de 184 600 €. En outre, avec l'approbation du Président du StC, le solde restant du budget de développement du personnel de 2024, s'élevant à 23 186 €, a été reporté à 2025. En conséquence, le budget total pour 2024 a été révisé et s'établit à 3 204 815 €, dont 13 % de PSC.
12. En 2024, les dépenses totales pour le Secrétariat s'élevaient à 2 927 938 € (soit un taux d'exécution de 91 %), avec un solde non dépensé de 276 877 €, y compris les PSC. Ce solde est principalement lié à des coûts de personnel non dépensés d'un montant de 131 170 € en raison de retards dans le recrutement de plusieurs agents des services généraux pour le Secrétariat et, dans une moindre mesure, à un solde non dépensé de 47306 € dans les services contractuels, dû à l'utilisation d'engagements contractuels de l'année précédente pour couvrir les besoins en cours. Le solde restant, d'un montant de 66 548 €, est lié aux frais de fonctionnement du Secrétariat ainsi qu'aux frais de déplacement liés aux missions officielles du personnel du Secrétariat et à la 7^e réunion du Comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC).
13. Pour 2025, la COP14 a adopté un budget s'élevant à 3 066 292 €, dont 13 % de PSC. Au cours de la mise en œuvre du budget 2025, le Secrétariat a été autorisé à augmenter le budget 2025 de 486 291 €, plus 13 % de PSC, à partir du solde du Fonds d'affectation spéciale, comme détaillé ci-dessous :

- a) Conformément au paragraphe 21 de la Résolution 14.2 et à la procédure de communication établie à l'article 5 du règlement intérieur du Comité permanent, tous les membres du StC ont convenu de recruter un responsable temporaire des documents et des réunions (P2) pour un coût de 111 883 € en 2025 et 57 060 € l'année suivante.
 - b) En mars 2025, la [56^e réunion du StC](#) a autorisé le Secrétariat à engager des contractuels temporaires en 2025 pour quatre fonctions essentielles (soutien administratif pour la conférence, soutien des systèmes d'information, édition et relecture, et appui à la mise en œuvre du programme de travail aquatique) pour un montant de 194 180 €. En outre, le StC a accepté d'augmenter le budget 2025 pour un assistant d'information, s'élevant à 15 694 €, ainsi que pour un responsable de programme de l'IOSEA (67 287 €), afin de renforcer les capacités de l'équipe des espèces aquatiques pendant la période intersessions, ainsi que pendant la période de préparation et de suivi de la COP15.
 - c) Comme indiqué dans les paragraphes 154 à 165 du [rapport de la réunion StC56](#), le StC a également convenu que le Secrétariat pourrait utiliser 92 000 € du solde du Fonds d'affectation spéciale pour mettre à jour la base de données en ligne des espèces inscrites aux Annexes de la CMS.
 - d) Enfin, en accord avec le paragraphe 21 de la Résolution 14.2, le Président du StC a consenti, en août 2025, à régler les honoraires du rédacteur du rapport (5 247 €) pour la 6^e réunion du ScC-SC à partir du solde du Fonds d'affectation spéciale ; les fonds du contrat avaient été liquidés en 2024 et réattribués au Fonds d'affectation spéciale avant que le paiement ne puisse être finalisé.
14. Conformément à la Résolution 14.2, les coûts liés à la COP15 et à la 8^e réunion du ScC-SC ont été budgétisés pour 2026. Toutefois, en raison des dates confirmées de la COP15 en mars 2026, le Président du StC a approuvé, en mai et en août 2025, le transfert de 525 025 € du budget 2026 vers celui de 2025 afin de permettre l'organisation efficace et en temps voulu des réunions. Le transfert comprend 99 553 € pour les services contractuels, 345 814 € pour la prestation de services des organes directeurs, 14 077 € pour la production de matériel d'information et 65 681 € pour les déplacements dans le cadre de la réunion du ScC-SC. En décembre 2025, le Président du StC a également approuvé le transfert de 63 341 € du budget 2026 pour les voyages du personnel à la COP15 à 2025 afin de faciliter la mission de planification du personnel du Secrétariat pour la COP15.
 15. Conformément au paragraphe 21 de la Résolution 14.2, le Président du StC a également autorisé le Secrétariat à transférer 68 943 € du budget 2026 au budget 2025 afin de prendre en charge la retraite de la CMS en octobre 2025 (21 119 €) et de renforcer la participation des membres du personnel de la CMS (47 824 €) aux réunions internationales pertinentes pour la CMS.
 16. Cela porte le budget total pour 2025 à 4 381 746 €, y compris le report des fonds du budget 2024 pour le développement du personnel comme indiqué au paragraphe 11.
 17. Au cours des dix premiers mois de 2025, les dépenses globales se sont élevées à 74 % du budget total révisé, soit 3 252 977 €, dont 13 % de PSC. La répartition est la suivante :
 - a) Les dépenses de personnel (professionnels et personnel de soutien) se sont élevées à 2 165 065 € pour un budget de 2 493 919 €.

- b) Les dépenses pour les services contractuels se sont élevées à 356 562 €, couvrant tous les engagements contractuels pour la traduction des documents de réunion, le recrutement de prestataires individuels, ainsi que la base de données en ligne des espèces, comme convenu par le StC.
 - c) Les dépenses en frais de fonctionnement se sont élevées à 200 663 € entre janvier et octobre 2025. La majeure partie de cette somme a été employée pour couvrir le coût annuel en 2025 des services informatiques fournis par les Volontaires des Nations Unies au lieu d'affectation de Bonn, le coût de la retraite de la CMS en octobre 2025 ainsi que le coût réparti d'Umoja en 2025. Ce montant comprend également l'achat de fournitures de bureau et d'équipement durable, à savoir des ordinateurs portables, afin de faciliter le bon fonctionnement du Secrétariat.
 - d) De janvier à octobre 2025, les dépenses liées aux déplacements se sont élevées à 156 451 € pour un budget de 277 076 €. Ces dépenses couvrent principalement les déplacements du personnel du Secrétariat et le coût réel de la 56e réunion du StC, qui s'est tenue à Bonn du 25 au 27 mars 2025. Cette somme comprend également des engagements pour couvrir les frais de voyage des membres éligibles à la 8e réunion du ScC-SC à Bonn du 15 au 18 décembre 2025.
18. Pour la période allant de novembre à décembre 2025, il est prévu que les dépenses totales s'élèvent à 721 974 €, soit un taux d'exécution global de 91 %.
- a) Les dépenses de personnel de novembre à décembre 2025 devraient s'élever à 452 843 €, soit un dépassement estimé à 123 988 € pour l'année 2025. Les coûts salariaux effectifs sont nettement plus élevés pour les postes de la catégorie des administrateurs (P), en raison de plusieurs facteurs, notamment l'augmentation des coûts du personnel liée à la rémunération ouvrant droit à pension, les augmentations salariales normales au sein de l'échelon et la hausse de la part des provisions au titre de l'assurance maladie après cessation de service.
 - b) Les dépenses en services contractuels pour les deux derniers mois de 2025 devraient s'élever à 113 497 €, avec un solde non dépensé estimé à 392 214 €. Ces dépenses couvrent principalement les services liés à la COP15, les services contractuels de traduction et l'appui temporaire au Secrétariat. En conséquence, la majeure partie du solde non dépensé sera reportée sur 2026 afin de répondre aux besoins de la COP15 prévue en mars 2026.
 - c) Un montant estimé à 9 517 € sera engagé en décembre 2025 pour couvrir les coûts opérationnels du Secrétariat, notamment les outils informatiques et de communication et les fournitures de bureau. En conséquence, un montant de 34 202 € demeurera non utilisé à la fin décembre 2025.
 - d) Il est prévu que les dépenses de voyage s'élèvent à 63 057 € de novembre à décembre 2025 en raison de la 8^e réunion du ScC-SC et des missions officielles du personnel du Secrétariat, notamment le voyage dans le cadre de la COP15, ce qui entraîne un solde non dépensé de 57 568 €. La majeure partie de ce solde sera reportée à 2026 afin de répondre aux besoins de la COP15 en mars 2026.
19. À la fin du mois de décembre 2025, les dépenses du Secrétariat devraient s'élever à 3 974 951 €, soit un solde estimé à 406 795 €, PSC incluses.
20. L'état final des résultats financiers et de la situation financière pour l'année se terminant le 31 décembre 2024, tel qu'il a été préparé par l'Office des Nations Unies à Nairobi, figure à l'Annexe 3. L'état intermédiaire pour l'année se terminant le 31 octobre 2025 figure à l'Annexe 4.

Solde du Fonds d'affectation spéciale

21. À la clôture des comptes du PNUE le 31 décembre 2023, le solde total du Fonds d'affectation spéciale de la CMS s'élevait à 3 272 175 €, hors réserve d'exploitation de 500 000 \$ américains et hors contributions payées d'avance pour les années futures à ce moment-là.
22. En tenant compte des contributions reçues et de celles à verser au 31 décembre 2025, ainsi que des dépenses estimées pour l'exercice biennal 2024-2025, le solde du Fonds d'affectation spéciale à la fin du mois de décembre 2025 devrait s'élever à 2 756 119 €, comme le montre le Tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1. Solde prévisionnel du Fonds d'affectation spéciale au 31 décembre 2025 (en euros)

Solde d'ouverture au 31 décembre 2023	3 272 175
Contributions reçues en 2024-2025 pour la (les) période(s) triennale(s) précédente(s)	880 726
Contributions reçues pour 2024 (paragraphe 5)	2 846 399
Contributions reçues pour 2025 (Annexe 1)	2 340 972
Contributions probables pour en nov-déc 2025	318 735
Dépenses déclarées en 2024 (Annexe 2)	-2 927 938
Estimation des dépenses pour janvier-décembre 2025 (Annexe 2)	-3 974 951
Solde du Fonds d'affectation spéciale prévu au 31 décembre 2025	2 756 119

23. Bien que le solde du Fonds d'affectation spéciale soit sain, il reste encore des contributions impayées pour un montant de 1 450 037 € au 31 octobre 2025. Si le niveau des arriérés reste inchangé, il aura un impact sur le solde du Fonds d'affectation spéciale l'année suivante. Il est donc essentiel que le Secrétariat reçoive les contributions fixées telles qu'elles ont été adoptées par la Conférence des Parties au cours des exercices fiscaux auxquels elles se rapportent, et qu'il reçoive sans plus tarder tous les arriérés non réglés.

Actions recommandées

24. Il est recommandé à la Conférence des Parties de prendre note de ce document et de fournir au Secrétariat les commentaires et conseils nécessaires.

ANNEXE 1

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE DE LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE

État des contributions au 31 octobre 2025 (montants en euros)

N°	Partie	Au 1er janvier 2025			Au 31 octobre 2025			
		Contributions en attente de recouvrement des années précédentes	Paiements anticipés pour 2025 et au-delà	Contributions pour 2025	Recouvrements en 2025 pour les années précédentes	Recouvrements en 2025 pour 2025	Contributions en attente de recouvrement pour l'(es) année(s) précédente(s)	Contributions en attente de recouvrement pour 2025
		A	B	C	D	E	F=A-D	G=C-B-E
1	Afghanistan	2 185	-	423			2 185	423
2	Albanie	1	-	565		565	1	-
3	Algérie	47	-	7 691	47	7 587	-	104
4	Angola	2 660	-	706			2 660	706
5	Antigua et Barbuda	283	-	141			283	141
6	Argentine	115 931	-	50 735	66 575		49 356	50 735
7	Arménie	0	-	494		494	-	-
8	Australie	-	148 960	148 960			-	-
9	Autriche	(0)	-	47 913		47 913	-	-
10	Bahreïn	9 980	-	3 810			9 980	3 810
11	Bangladesh	1 391	-	706	1 391	15	-	691
12	Biélorussie	(0)	-	2 893		2 893	-	-
13	Belgique	0	-	58 427			-	58 427
14	Bénin	565	-	353			565	353
15	Bolivia (État plurinational de)	5 883	-	1 341			5 883	1 341
16	Bosnie-Herzégovine	2 453	-	847	2 453	847	-	-
17	Bésil	173 496	-	142 044	173 496	142 044	-	-
18	Bulgarie	0	-	3 952		3 952	-	-
19	Burkina Faso	-	32	282		250	-	-
20	Burundi	128	-	71			128	71
21	Cap-Vert	70	-	71	70	53	-	18
22	Cameroun	7 135	-	917			7 135	917
23	République centrafricaine	390	-	71			390	71
24	Tchad	3 292	-	212			3 292	212
25	Chili	54 456	-	29 637	22 213		32 243	29 637
26	Congo	2 558	-	353			2 558	353
27	Îles Cook	0	2	71		69	-	-

N°	Partie	Au 1er janvier 2025			Au 31 octobre 2025			
		Contributions en attente de recouvrement des années précédentes	Paiements anticipés pour 2025 et au-delà	Contributions pour 2025	Recouvrements en 2025 pour les années précédentes	Recouvrements en 2025 pour 2025	Contributions en attente de recouvrement pour l'(es) année(s) précédente(s)	Contributions en attente de recouvrement pour 2025
		A	B	C	D	E	F=A-D	G=C-B-E
28	Costa Rica	5 430	-	4 869	5 430	48	-	4 821
29	Côte d'Ivoire	-	16 501	1 552			-	
30	Croatie	0	-	6 421		6 421		-
31	Cuba	50 174	-	6 704			50 174	6 704
32	Chypre	0	-	2 540		2 540		-
33	Tchéquie	0	23 992	23 992				-
34	République démocratique du Congo	7 661	-	706			7 661	706
35	Danemark	0	-	39 022		39 022		-
36	Djibouti	1 056	-	71			1 056	71
37	République dominicaine	176	-	4 728	176	4 508	-	220
38	Équateur	35 104	-	5 433	(98)		35 202	5 433
39	Égypte	9 735	-	9 808	9 735	9 808	-	-
40	Guinée équatoriale	7 972	-	847			7 972	847
41	Érythrée	70	-	71	70	71		-
42	Estonie	(0)	-	3 105		3 105		-
43	Eswatini	409	-	141	409	141	0	-
44	Éthiopie	150	-	706			150	706
45	Union européenne	0	-	76 657		76 657		-
46	Fidji	280	-	282	163		117	282
47	Finlande	0	-	29 425		29 425		-
48	France	-	-	304 693		304 693		-
49	Gabon	13 317	-	917			13 317	917
50	Gambie	454	-	71			454	71
51	Géorgie	0	-	565		565		-
52	Allemagne	0	-	431 214		431 214		-
53	Ghana	4 231	-	1 694			4 231	1 694
54	Grèce	48 992	-	22 933	26 230		22 762	22 933
55	Guinée	1 142	-	212			1 142	212
56	Guinée-Bissau	2 339	-	71			2 339	71
57	Honduras	2 845	-	635	2 230		615	635
58	Hongrie	0	-	16 088		16 088		-
59	Inde	73 118	-	73 668	73 118		-	73 668
60	Iran (République islamique d')	159 536	-	26 179			159 536	26 179

N°	Partie	Au 1er janvier 2025			Au 31 octobre 2025			
		Contributions en attente de recouvrement des années précédentes	Paiements anticipés pour 2025 et au-delà	Contributions pour 2025	Recouvrements en 2025 pour les années précédentes	Recouvrements en 2025 pour 2025	Contributions en attente de recouvrement pour l'(es) année(s) précédente(s)	Contributions en attente de recouvrement pour 2025
		A	B	C	D	E	F=A-D	G=C-B-E
61	Iraq	13 285	-	9 032	13 285	9 032	-	-
62	Irlande	30 746	-	30 977	30 746	30 977	-	-
63	Israël	39 291	-	39 586	39 291		-	39 586
64	Italie	0	-	225 027			-	225 027
65	Jordanie	1 541	-	1 552	1 541	1 552	-	-
66	Kazakhstan		-	9 385	(512)	9 385	512	-
67	Kenya	2 101	-	2 117	2 101	2 117	-	-
68	Kirghizistan	140	-	141			140	141
69	Lettonie	3 502	-	3 528	3 502	3 528	-	-
70	Liban	11 731	-	2 540	3 368		8 363	2 540
71	Liberia	406	-	71	388		18	71
72	Libye	103 095	-	1 270			103 095	1 270
73	Liechtenstein	0	-	706		706		-
74	Lituanie	5 393	-	5 433	5 393	5 433	-	-
75	Luxembourg	1	-	4 798		4 798	1	-
76	Madagascar	0	7	282				275
77	Malawi	283	-	141			283	141
78	Maldives	-	-	282			-	282
79	Mali	1 461	-	353			1 461	353
80	Malte	(0)	-	1 341		1 341		-
81	Mauritanie	897	-	141			897	141
82	Maurice	(0)	-	1 341				1 341
83	Monaco	0	-	776		776		-
84	Mongolie	1 259	-	282	1 253		6	282
85	Monténégro	291	-	282	280	282	11	-
86	Maroc	3 852	-	3 881	3 852	3 881		-
87	Mozambique	818	-	282			818	282
88	Pays-Bas	(0)	-	97 166		97 166		-
89	Nouvelle-Zélande	0	-	21 804		21 804		-
90	Niger	3 169	-	212			3 169	212
91	Nigéria	112 322	-	12 843			112 322	12 843
92	Macédoine du Nord	490	-	494			490	494
93	Norvège	(0)	-	47 913		47 913		-
94	Pakistan	25 855	-	8 044	10 916		14 939	8 044
95	Palau	-	3 880	71			-	-

N°	Partie	Au 1er janvier 2025			Au 31 octobre 2025			
		Contributions en attente de recouvrement des années précédentes	Paiements anticipés pour 2025 et au-delà	Contributions pour 2025	Recouvrements en 2025 pour les années précédentes	Recouvrements en 2025 pour 2025	Contributions en attente de recouvrement pour l'(es) année(s) précédente(s)	Contributions en attente de recouvrement pour 2025
		A	B	C	D	E	F=A-D	G=C-B-E
96	Panama	9 764	-	6 351	6 182		3 582	6 351
97	Paraguay	(0)	-	1 835				1 835
98	Pérou	2 612	-	11 502	2 612	6 836	-	4 666
99	Philippines	(0)	-	14 959		14 959		-
100	Pologne	(0)	-	59 062		59 062		-
101	Portugal	(0)	-	24 909		24 909		-
102	République de Moldavie	501	-	353	501	353	-	-
103	Roumanie	0	-	22 016				22 016
104	Rwanda	210	-	212			210	212
105	Samoa	70	-	71			70	71
106	Sao Tomé-et-Principe	1 149	-	71			1 149	71
107	Arabie saoudite	20	-	83 547			20	83 547
108	Sénégal	2 725	-	494	2 160		565	494
109	Serbie	0	-	2 258		2 258		-
110	Seychelles	140	-	141			140	141
111	Slovaquie	10 856	-	10 937	10 856	10 937	-	-
112	Slovénie	(0)	-	5 575		5 575		-
113	Somalie	2 339	-	71			2 339	71
114	Afrique du Sud	17 089	-	17 217	17 089	17 217		-
115	Espagne	0	-	150 583		150 583		-
116	Sri Lanka	(0)	-	3 175		3 175		-
117	Suède	(0)	-	61 461		61 461		-
118	Suisse	(0)	-	80 019		80 019		-
119	République arabe syrienne	17 059	-	635			17 059	635
120	Tadjikistan	931	-	212			931	212
121	Togo	700	-	141			700	141
122	Trinité-et-Tobago	2 591	-	2 611	2 591	2 611	-	-
123	Tunisie	10 617	-	1 341	1 538		9 079	1 341
124	Turkménistan	8 848	-	2 399			8 848	2 399
125	Ouganda	1 611	-	706	1 611	706	-	-
126	Ukraine	(0)	-	3 952				3 952
127	Émirats arabes unis	0	-	44 808		44 808		-
128	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	(0)	-	308 715		308 715		-

N°	Partie	Au 1er janvier 2025			Au 31 octobre 2025			
		Contributions en attente de recouvrement des années précédentes	Paiements anticipés pour 2025 et au-delà	Contributions pour 2025	Recouvrements en 2025 pour les années précédentes	Recouvrements en 2025 pour 2025	Contributions en attente de recouvrement pour l'(es) année(s) précédente(s)	Contributions en attente de recouvrement pour 2025
		A	B	C	D	E	F=A-D	G=C-B-E
129	République unie de Tanzanie	3 289	-	706			3 289	706
130	Uruguay	6 443	-	6 492			6 443	6 492
131	Ouzbékistan	(0)	-	1 905				1 905
132	Yémen	5 676	-	565	5 307		369	565
133	Zimbabwe	579	-	494	579	494	-	-
	Total	1 274 849	193 374	3 066 301	550 138	2 166 356	724 708	725 329

EXÉCUTION DU BUDGET 2024-2025 AU 31 OCTOBRE 2025
(tous les montants sont exprimés en euros)

Objet des dépenses	Budget révisé pour 2024		Dépenses réelles pour 2024	Budget révisé pour 2025				Dépenses prévisionnelles pour 2025		Solde prévisionnel pour 2025
	Approuvé par la COP14	Prélèvement sur le Fonds d'affectation spéciale/report		Approuvé par la COP14	Recalculé à partir de 2024	Prélèvement sur le Fonds d'affectation spéciale	Transfert à partir du budget 2026	Janv-Oct - Dépenses réelles	Estimation Nov-Déc	
Coûts du personnel										
Administrateurs permanents	1 655 509	163 363	1 889 169	1 688 619		179 170		1 739 799	351 379	-223 390
Personnel de soutien	599 160		397 693	610 436		15 694		425 265	101 464	99 401
Sous-total - Coûts du personnel	2 254 669	163 363	2 286 862	2 299 055		194 864		2 165 065	452 843	-123 988
Services contractuels										
Services contractuels (traductions et rédaction de rapports)	95 687		45 988	97 601		5 247	99 553	112 715	21 200	68 486
Prestation de services des organes directeurs							345 814	24 219	47 406	274 189
Production de matériel d'information	13 530		15 923	13 801			14 077	5 006	20 479	2 393
Soutien temporaire						194 180		124 922	23 412	45 846
Base de données en ligne des espèces de la CMS						92 000		89 700	1 000	1 300
Sous-total - Services contractuels	109 217	-	61 911	111 402		291 427	459 444	356 562	113 497	392 214
Frais de fonctionnement										
Outils informatiques et télécom, développement et maintenance du site Web	7 036		6 861	7 177				2 231	4 946	-
Perfectionnement du personnel (formation, retraites, etc.)	20 824	-20 519	305	23 918	20 519		21 119	63 222	2 071	263
Services de technologie de l'information (UNV)	75 770		55 380	77 285				74 653		2 632
Services bureautiques (location d'imprimantes, hébergement, etc.)	10 824		-	11 040				5 112		5 929

Objet des dépenses	Budget révisé pour 2024		Dépenses réelles pour 2024	Budget révisé pour 2025				Dépenses prévisionnelles pour 2025		Solde prévisionnel pour 2025
	Approuvé par la COP14	Prélèvement sur le Fonds d'affectation spéciale/ report		Approuvé par la COP14	Recalculé à partir de 2024	Prélèvement sur le Fonds d'affectation spéciale	Transfert à partir du budget 2026	Janv-Oct - Dépenses réelles	Estimation Nov-Déc	
Services de communication et de courrier	10 000		2 941	10 200				1 871		8 329
Divers	4 046		454	4 127				1 452		2 675
Umoja	50 000		43 201	51 000				39 444		11 556
Sous-total - Frais de fonctionnement	178 500	-20 519	109 141	184 748	20 519		21 119	187 985	7 017	31 383
Fournitures										
Fournitures de bureau	6 278		2 797	6 404				1 225	2 500	2 679
Sous-total - Fournitures de bureau	6 278	-	2 797	6 404				1 225	2 500	2 679
Équipement										
Équipement non consommable	11 366		10 732	11 593				11 453	0	140
Sous-total - Équipements	11 366	-	10 732	11 593				11 453	0	140
Déplacements										
Déplacements du personnel	68 951		62 700	70 330			47 824	108 478	9 676	-
Déplacements du personnel – COP15	-		-	-			63 341		10 000	53 341
Réunions du Comité permanent	-		-	30 000				25 773	-	4 227
Réunions du Conseil scientifique	64 295		56 953	-			65 581	22 200	43 381	-
Sous-total - Déplacements	133 246	-	119 653	100 330			176 746	156 451	63 057	57 568
Total	2 693 276	142 844	2 591 095	2 713 532	20 519	486 291	657 309	2 878 741	638 915	359 996
Dépenses d'appui au programme	350 126	18 570	336 842	352 759	2 667	63 218	85 450	374 236	83 059	46 799
Grand total	3 043 401	161 414	-2 927 938	3 066 291	23 186	549 509	742 759	3 252 977	721 974	406 795



Migratory Species of Wild Animals

Trust fund for the Convention on the Conservation of

40MSL)

(Fund code:

I. Interim Statement of Financial Performance for the year ended 31 December 2024
(United States Dollars)

Total

	Total
Revenue	
Assessed Contributions	3,262,787
Voluntary Contributions	23,598
Other Revenue	23,434
Investment Revenue	220,952
Total Revenue	3,530,771
Expenses	
Employee salaries allowances and benefits	2,670,933
Non-employee compensation and allowances	96,777
Grants and other transfers	30,475
Supplies and consumables	404
Exchange Losses from FERM	0
Travel	98,746
Other operating expenses	238,358
Expected credit loss allowance for doubtful receivables	177,320
Other expenses	153
Programme support expenses	380,618
Net Foreign exchange losses	78,629
Total expenses	3,772,412
Surplus/(deficit) for the period	(241,641)

II. Interim Statement of Financial Position as at 31 December 2024
(United States Dollars)

Total

	Total
Current Assets	
Cash and Cash equivalents	4,597,375
Assessed contributions receivable	432,645
Voluntary contributions receivable	244
Other receivables	3,834
Other assets	126,939
Total Current Assets	5,161,036
Non-Current Assets	
Property plant and equipment	550
Total Non-Current Assets	550
Total Assets	5,161,586
Current Liabilities	
Accounts payable and accrued liabilities	54,906
Advance receipts	274,532
Employee benefits liabilities	72,053
Total Current Liabilities	401,491
Non Current Liabilities	
Employee benefits Liabilities	
Total Non current Liabilities	
Total Liabilities	401,491
Net of Total Assets and Total Liabilities	4,760,095
Net Assets:	
Accumulated surpluses/ (deficits) - unrestricted	4,265,431
Reserves	494,665
Total Net Assets	4,760,095

III. Interim Statement of Changes in Net Assets for the year ended 31 December 2024
(United States Dollars)

Total

	Total
Net Assets at the Beginning of the Period	4,993,480
Changes in net asset accumulated surplus – unrestricted	-
Changes in net asset reserve - unrestricted	8,256
Surplus/(deficit) for the period	(241,641)
Total Net Assets at the End of the Period	4,760,095

for Maryanne Kagoro

Maryanne Kagoro
Chief, Accounts Section, BFMS
UNON



United Nations Office at Nairobi
ACCOUNTS SECTION
Budget and Financial
Management Service

04/11/2025



**Trust fund for the Convention on the Conservation of
Migratory Species of Wild Animals
(Fund code: 40MSL)**

**I. Interim Statement of Financial Performance for the year ended 31 October 2025
(United States Dollars)**

	Total
Revenue	
Assessed Contributions	3,128,879
Voluntary Contributions	1,000
Investment Revenue	121,472
Total Revenue	3,251,351
Expenses	
Employee salaries allowances and benefits	2 307 991
Non-employee compensation and allowances	37 249
Grants and other transfers	38
Supplies and consumables	1 243
Travel	135 049
Other operating expenses	204 912
Expected credit loss allowance for doubtful receivables	(837 528)
Other expenses	365
Programme support expenses	366 619
Net Foreign exchange losses	(218 739)
Total expenses	1,997,199
Surplus/(deficit) for the period	1,254,152

**II. Interim Statement of Financial Position as at 31 October 2025
(United States Dollars)**

	Total
Current Assets	
Cash and Cash equivalents	4,528,730
Assessed contributions receivable	1,554,778
Voluntary contributions receivable	245
Other receivables	3,839
Advance Transfers	40,000
Other assets	151,242
Total Current Assets	6,278,835
Non-Current Assets	
Property plant and equipment	550
Total Non-Current Assets	550
Total Assets	6,279,385
Current Liabilities	
Accounts payable and accrued liabilities	16,850
Advance receipts	213,218
Employee benefits liabilities	29,734
Total Current Liabilities	259,802
Non Current Liabilities	
Employee benefits Liabilities	
Total Non current Liabilities	
Total Liabilities	259,802
Net of Total Assets and Total Liabilities	6,019,583
Net Assets:	
Accumulated surpluses/ (deficits) - unrestricted	5,519,583
Reserves	500,000
Total Net Assets	6,019,583

**III. Interim Statement of Changes in Net Assets for the year ended 31 October 2025
(United States Dollars)**

	Total
Net Assets at the Beginning of the Period	4,760,095
Changes in net asset accumulated surplus – unrestricted	-
Changes in net asset reserve - unrestricted	5,335
Surplus/(deficit) for the period	1,254,152
Total Net Assets at the End of the Period	6,019,583

Maryanne Kagoro

Maryanne Kagoro
Chief, Accounts Section, BFMS
UNON



United Nations Office at Nairobi
ACCOUNTS SECTION
Budget and Financial
Management Service

04/11/2025